

Fonction d'agent de litiges vulgarisée

Être agent de grief ou agent SST c'est quoi?

C'est devenir l'expert de nos droits. Comment on se rend là? Le syndicat commence par t'offrir une formation adaptée pour te permettre d'être efficace rapidement.

C'est aussi de participer, avec les autres agents, à des rencontres d'équipe où on met en commun nos expériences et expertises.

C'est d'avoir accès à des personnes-ressources formées pour t'accompagner.

C'est d'aller à la rencontre des membres qui vivent des problématiques individuelles ou collectives dans leur réalité de travail et les représenter dans le cadre du règlement de leur dossier.

Pour cela, on demande aux agents de litiges de rédiger des griefs/plaintes, d'enquêter, de faire des suivis serrés, d'argumenter et de régler les problématiques soulevées par les membres.

Ça t'intéresse, on a hâte de travailler avec toi!